



Chartres de Bretagne, le 5 décembre 2017

Mesdames et Messieurs
Les Présidents des clubs du Morbihan

LE PRESIDENT

Mesdames, Messieurs les Présidents,

L'Assemblée Générale Elective du Comité du Morbihan de natation se tiendra le :

VENDREDI 20 JANVIER 2017

Salle du Scaouët à Baud

L'accueil sera assuré à partir de 18 H 30. **L'ouverture de l'Assemblée est fixée à 19 H 00 précises** (appel des clubs).

Afin d'organiser cette Assemblée dans les meilleures conditions, vous trouverez, en pièces jointes :

- une fiche de participation qui va permettre aux représentants de votre association d'assurer, dès à présent, leur inscription (à adresser à la Ligue régionale pour le 30 décembre délai de rigueur).
- Un bulletin de candidature à l'élection au Comité Directeur.
- Un pouvoir à signer par le Président du club. (si nécessaire).
- Des instructions et modalités à l'élection au Comité Directeur.
- L'ordre du jour de cette assemblée.

Nous attirons votre attention sur le fait que le bulletin de candidature à l'élection au Comité Directeur, pour les dirigeants (es) intéressés (es) doit-être adressé à :

**LA LIGUE REGIONALE DE BRETAGNE DE NATATION
9 rue Léo Lagrange
35131 CHARTRES DE BRETAGNE**

Par courrier recommandé avec accusé de réception avant le vendredi 30 décembre 2016 dernier délai

Aucune candidature ne pourra être acceptée le soir de l'Assemblée Générale.

La Ligue Régionale de Bretagne adressera aux clubs et aux candidats la liste des candidatures retenues le mardi 10 janvier 2017.

Il est impératif que les clubs du Morbihan soient présents à cette Assemblée Générale électorale.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Présidents, à l'expression de nos sentiments sportifs les meilleurs.

Serge BRUNET

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

COMITE DU MORBIHAN DE NATATION

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

LE VENDREDI 20 JANVIER 2017

A LA SALLE DU SCAOUET A BAUD

ACCUEIL A 18H30 – OUVERTURE A 19H00 PRECISES

INSTRUCTIONS ET MODALITES A L'ELECTION AU COMITE DIRECTEUR

- 1** Le Comité du Morbihan est administré par un Comité Directeur de 16 membres licenciés à la Fédération Française de Natation :
- La représentation masculine est fixée à 8 membres.
 - La représentation féminine est fixée à 8 membres.
- Un poste est réservé à un médecin (compris dans le collège masculin ou le collège féminin).

2 Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret pour une durée de quatre ans à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs. Les membres sortants sont rééligibles.

3 Le Président est élu au scrutin secret, sur proposition du Comité Directeur Départemental, par l'Assemblée générale, à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

4 Seules peuvent-être candidates les personnes de nationalité française, jouissant de leurs droits civiques ou les personnes majeures de dix huit ans révolus de nationalité étrangère, à condition qu'elles n'aient pas été condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales, les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

Les unes et les autres devront être licenciées à la Fédération Française de Natation sur le territoire du Comité du Morbihan de natation à la date limite de dépôt des candidatures.

- 5** Les candidatures au Comité Directeur :
- Les candidatures au Comité Directeur font toutes l'objet d'une fiche individuelle d'inscription.

Les fiches des candidats doivent être adressées, dûment remplies et signées sous peine de non-recevabilité, au secrétariat de la Ligue Régionale de natation; par voie postale, sous pli recommandé avec accusé de réception, **avant le vendredi 30 décembre 2016, le cachet de la poste faisant foi :**

9, rue Léo Lagrange – 35131 Chartres de Bretagne

- 6** Le vote par correspondance et le vote par procuration ne sont pas admis. Seul a droit de vote le Président du club, ou un des dirigeants de son club licencié à la FFN, possédant un pouvoir signé par le Président du club.

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU COMITE DU MORBIHAN DE NATATION

LE VENDREDI 20 JANVIER 2017

A LA SALLE DU SCAOUEU A BAUD

Accueil à 18h30 - Début des travaux à 19h00

ORDRE DU JOUR ET DEROULEMENT

Appel nominal des clubs, par le Secrétaire Général de la Ligue Régionale de Bretagne.

Mot d'accueil par le Président de la Ligue Régionale.

Ouverture de l'Assemblée Générale Elective.

Explication de la procédure des élections.

- Rappel des règles statutaires et réglementaires.
- Désignation d'un bureau de vote, avec des scrutateurs.
- Présentation des candidats.
- Election.

Résultats du 1^{er} tour de l'élection.

Second tour éventuel.

Résultats du second tour.

Réunion du Comité Directeur pour proposer à l'Assemblée Générale :

- Le Président (e) du Comité du Morbihan.

Election par l'Assemblée Générale :

- Du Président (e) du Comité du Morbihan.

Résultats du vote de l'élection.

Intervention du Président (e) du Comité du Morbihan.

Questions diverses

Clôture de l'Assemblée Générale.

Toutes les élections se font obligatoirement à bulletin secret

Vin d'honneur

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

COMITE DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE 2016

Bulletin de candidature au Comité Directeur

La candidature ne sera définitive que si le candidat est licencié en région Bretagne pour la saison 2016/2017 avant le vendredi 30 décembre 2016

Collèges

- Collège Masculin.....8 postes à pourvoir
- Collège Féminin..... 8 postes à pourvoir
- Collège Médecin.....dont 1 poste à pourvoir
(Compris dans le Collège Masculin ou le Collège Féminin)

NOM	
Prénom	
Date et lieu de naissance	
Adresse	
Téléphone	
Profession	
Club d'appartenance	
Code club	
N° de licence	

Responsabilités au sein de la natation :

- Nationales :
- Régionales :
- Départementales :
- Clubs :

Officiels *

- Natation Sportive : A – B – C
- Natation Synchronisée : A – B – C – D
- Water-polo :
- Natation eau libre: A - B
- Maîtres
- Plongeon

* Entourez ou précisez les mentions correspondantes.

Autres responsabilités au sein du mouvement sportif :

-
-
-

Fait à

Le

Signature

Cette fiche " bulletin de candidature " est à retourner au :

Ligue Régionale de Bretagne de Natation
9 rue Léo Lagrange
35131 CHARTRES DE BRETAGNE

En recommandé avec accusé de réception

Date limite impérative de réception : Le vendredi 30 décembre 2016



**ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU COMITE DEPARTEMENTAL
DU MORBIHAN**

VENDREDI 20 JANVIER 2017

Accueil à partir de 18h30

Salle du Scaouet à Baud

Fiche de participation

CLUB :

Tél :

NOM :

PRENOM :

Participera à l'Assemblée Générale Elective :

OUI

NON

Signature et cachet du Club.

**Cette fiche doit-être adressée à la Ligue Régionale de Bretagne de Natation
9 rue Léo Lagrange - 35131 CHARTRES DE BRETAGNE
avant vendredi 30 décembre 2016**

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION



COMITE DEPARTEMENTAL
DU MORBIHAN



POUVOIR

Je soussigné :

Président du Club:

Licence 2016/2017 N° :

donne pouvoir à M.

Licence 2016/2017 N° :

IMPERATIF :

- Le club doit être réaffilié pour 2016 / 2017.
- Etre licencié (e) pour 2016 / 2017.

Membre de notre club

Pour assister et voter à l'Assemblée Générale Elective du Comité du Morbihan qui se tiendra le vendredi 20 janvier 2017 à partir de 18h30 à la salle du Scaouet à Baud.

Fait à Le

Signature (1)

1) Faire précéder la signature
de la mention " Bon pour pouvoir "

**Le pouvoir doit-être remis sur le lieu de l'Assemblée
Générale lors de la signature de la feuille de présence**